

## Séance du 13 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars 2023 à 20h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la CCBI à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### • MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : JL. GUENNEC, N. SOULIER, G. CHATELAIN, R. JUHEL, V. LE BIHAN, H. JUGEAU, D. ROUSSELOT, S. LUCAS, M. THUILLIER.
- Collège des professionnels : PP. AUBERTIN, L. CLEMENT, F. DESARD, C. LEBORGNE, N. LENOBLE, S. MAUGER.
- Collège des personnalités qualifiées : P. PAINVIN.

### • MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : T. GROLLEMUND donne pouvoir à PP. AUBERTIN ; K. LE PORT donne pouvoir à S. LUCAS
- Collège des professionnels : /
- Collège des personnalités qualifiées : D. GUEGAN donne pouvoir à H. JUGEAU

### • MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : /
- Collège des professionnels : D. MICHAUD, M. LE POETVIN
- Collège des personnalités qualifiées : /

**Également présents :** J. FROGER – Directeur par intérim de l'office de tourisme  
G. PAILLET – Adjointe de direction de l'Office de tourisme

*Nombre de conseillers*  
> en exercice : 21  
> présents : 16  
> votants : 19  
*Date de convocation :*  
le 6 mars 2023

## Délibération n° 2023-03-13-002

### Partenariat : Convention de partenariat Mairie de Sauzon – Office de Tourisme pour la gestion d'un point d'accueil touristique saisonnier à Sauzon

L'Office de Tourisme est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, lié à la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer, dont la première des 4 missions définie par ses statuts est d'assurer l'accueil et l'information des touristes.

La Commune de Sauzon assure la gestion du Port de Sauzon et de ses équipements. Après Le Palais, Sauzon constitue le second point d'entrée touristique de la destination Belle-Ile-en-Mer. Aussi, par la gestion qu'elle assure, la commune permet le débarquement touristique sur l'île :

- des passagers usagers des lignes maritimes à destination et au départ de Sauzon depuis le ponton flottant situé sur le môle de Port Bellec
- des plaisanciers en nuitées au port.

Aussi, la Commune de Sauzon et l'Office de Tourisme conviennent de la nécessité de garantir un accueil touristique, d'avril à fin septembre, sur le quai Gerveur, lieu stratégique pour l'accueil et l'information des publics. Aussi, il est proposé au Comité de Direction qu'une convention de partenariat fixe :

- les modalités de gestion du point d'accueil touristique assurées par la Commune de Sauzon dans le prolongement de la gestion des sanitaires du port qu'elle assure (heures d'ouvertures, matériels et affichage, formation des agents communaux, indicateurs de suivi de la fréquentation, ...).
- la contrepartie financière versée par l'office de tourisme à la commune.

Après avoir pris connaissance de ladite convention et des moyens matériels, humains et financiers qui en découlent, les membres du Comité de Direction sont sollicités pour se prononcer sur l'adoption de la convention de partenariat entre la Mairie de Sauzon et l'Office de Tourisme.

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le directeur de la Mairie de Sauzon – Office de Tourisme pour la gestion d'un point d'accueil touristique, la mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023  
Reçu en préfecture le 16/03/2023  
Publié le  
ID : 056-878114107-20230313-20230313002-CC



à signer la Convention de partenariat  
Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer

Fait à Le Palais, le 15 mars 2023

**Pierre-Paul AUBERTIN**  
**Président du COmité de DIRection de l'EPIC**  
**Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**